

## Décrets

Gouvernement du Québec

### Décret 1089-2001, 19 septembre 2001

CONCERNANT la nomination de monsieur Luc Martin comme secrétaire adjoint au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Luc Martin, conseiller spécial au ministère des Relations internationales, cadre supérieur classe II, soit nommé secrétaire adjoint au ministère du Conseil exécutif, administrateur d'État II, au salaire annuel de 104 967 \$, à compter du 24 septembre 2001 ;

QUE le décret 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat s'applique à monsieur Luc Martin, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

36917

Gouvernement du Québec

### Décret 1090-2001, 19 septembre 2001

CONCERNANT la nomination de monsieur Michel Bordeleau comme sous-ministre associé au ministère de l'Industrie et du Commerce

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Michel Bordeleau, secrétaire associé au Conseil du trésor, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre associé au ministère de l'Industrie et du Commerce, au même classement, au salaire annuel de 145 957 \$, à compter du 24 septembre 2001 ;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les

avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat s'applique à monsieur Michel Bordeleau, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées, et que son salaire annuel soit révisé selon la politique applicable aux administrateurs d'État II du niveau 2 arrêtée par le gouvernement ;

QUE malgré l'article 21 du décret numéro 801-91 du 12 juin 1991, monsieur Michel Bordeleau soit remboursé des dépenses effectuées dans l'exercice de ses fonctions jusqu'à concurrence d'un montant annuel de 3 450 \$.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

36918

Gouvernement du Québec

### Décret 1091-2001, 19 septembre 2001

CONCERNANT la nomination de monsieur François Turenne comme secrétaire associé au Conseil du trésor

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur François Turenne, sous-ministre associé au ministère de la Santé et des Services sociaux, administrateur d'État II, soit nommé secrétaire associé au Conseil du trésor, au même classement, au salaire annuel de 125 693 \$, à compter du 24 septembre 2001 ;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat s'applique à monsieur François Turenne, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

36919